


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 novembre 2016

Rapport au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale *La situation administrative et pécuniaire des membres du personnel de la Société pour le développement de la Région de Bruxelles-Capitale*



La Cour des comptes a examiné la situation du personnel (134 agents au 1^{er} mai 2015) de la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB ou *citydev.brussels*).

Elle a relevé diverses irrégularités en matière de recrutement et des anomalies en matière de primes et indemnités.

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes est indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Situation administrative et pécuniaire des membres du personnel de la Société pour le développement de la Région de Bruxelles-Capitale*, la synthèse et le communiqué de presse sont disponibles sur la page d'accueil du site internet de la Cour : www.courdescomptes.be.